

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Gagnez votre chasse aux œufs »

1. Le jeu-concours « **Gagnez votre chasse aux œufs** » est un jeu-concours qui se déroule du **25.02.2019** au **31.03.2019** et qui est organisé par Libeert, situé(e) à Comines, inscrit(e) à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0407 026 747.

2. « **Gagnez votre chasse aux œufs** » est exclusivement ouvert aux personnes domiciliées ou résidant en Belgique, les Pays-Bas et France, capables au moment de leur participation au jeu-concours, à l'exclusion des membres du personnel de Libeert.

3. L'accès au jeu-concours est limité à une seule participation par personne, quel que soit le nombre des profils sociaux dont elle dispose. En cas de participations multiples, notamment par l'intermédiaire profils sociaux différents, le participant sera exclu du jeu-concours. A tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité, de leur âge et de l'accord de leur représentant légal quant à leur participation au présent jeu-concours, de telle sorte que Libeert soit en mesure de contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

4. La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a par conséquent valeur de contrat entre le participant et Libeert.

5. Le règlement est accessible sur la page hébergée à l'adresse : <https://www.libeert.com/pâques> et sera adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation à Sandra Dhondt ([sandra@libeert.com](mailto:sandra@libeert.com)), mentionnant le nom du participant et l'adresse à laquelle le règlement doit être envoyé.

6. Pour participer, le participant doit procéder, au plus tard le 31.03.2019 à 17h aux étapes suivantes :

- a) Partagez une belle photo ou une histoire (en public) de Pâques sur Instagram avec #Libeert ou sur Facebook avec #Libeert et tag Libeert sur cette photo.
- b) En envoyant une lettre, un dessin en couleur, un travail d'artisanat, une photo, ... à Libeert - chocolaterie du Lapin de Pâques- Avenue des Châteaux 107A - 7780 Comines, ou à [paashaas@libeert.com](mailto:paashaas@libeert.com)
- c) Via le site internet, en remplissant le formulaire : <https://www.libeert.com/fr/pâques>

Une autre condition importante est la suivante : les chasses aux œufs peuvent avoir lieu entre le **07.04.2019** et le **21.04.2019**

7. Les gagnants seront déterminés par un jury créatif de Libeert. Ce jury jugera l'originalité et la créativité de votre photo postée.

8. Chaque gagnant sera averti via un message en ligne, des modalités de la remise de son prix auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier. Chaque gagnant devra alors confirmer sans délai l'acceptation de son gain, en répondant au message reçus, et en précisant ses coordonnées : nom, prénom, adresse postale. A défaut de confirmation de la part d'un gagnant dans les 72h de l'avertissement visé ci-avant, Libeert pourra, à sa seule discrétion et sans devoir le justifier, soit considérer le prix comme étant perdu, soit choisir de réattribuer le prix à second/nouveau gagnant.

Si pendant l'organisation du concours ou ultérieurement, les coordonnées de contact indiquées par le participant sont modifiées, il appartient aux participants d'en aviser sans délai Libeert, exclusivement à l'adresse email suivante : [sandra@libeert.com](mailto:sandra@libeert.com).

9. Les participants autorisent Libeert, s'ils sont gagnants, à publier leurs coordonnées et éventuellement toute photographie d'eux, sans que cette publication n'ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnité que la remise des prix attribués.

10. Les participants n'ayant pas obtenu la qualité de gagnant n'en seront avertis d'aucune manière et par aucun moyen.



11. Libeert ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque incident ou accident qui pourrait avoir lieu pendant la jouissance des prix attribués et/ou du fait de leur utilisation impropre par chaque gagnant.

12. Les prix à gagner sont les suivants : Le prix principal est un atelier de chocolat pour 6 personnes à Libeert (date à convenir). En outre, 3 gagnants (familles / associations / ...) sont sélectionnés et reçoivent la visite du Lapin de Pâques Libeert (avec chocolat) - Pour cela, il est nécessaire de connaître la date, le lieu, le nombre d'enfants présents. Enfin, 50 familles / associations / ... reçoivent un paquet avec du chocolat (c'est pourquoi il est important de connaître le nombre de participants sur les chasses aux œufs).

13. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

14. Libeert ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage quelconque, direct ou indirect, matériel ou moral si le jeu-concours est annulé, indisponible provisoirement ou définitivement, ne se déroule pas dans les règles annoncées ou, d'une manière générale, si la participation au jeu-concours s'avère provisoirement ou définitivement impossible. Des modifications à ce règlement peuvent être publiées pendant le jeu-concours. Le participant est donc vivement invité à consulter régulièrement la page web qui héberge le présent règlement du présent jeu-concours. Les éventuelles modifications seront considérées comme faisant intégralement partie du présent règlement, de même que tous les textes portant mention du jeu-concours, figurant sur les journaux d'information et autres documents édités par les organisateurs.

La responsabilité de Libeert est en outre strictement limitée à la délivrance du(des) prix effectivement et valablement gagné(s). Libeert ne fournira dès lors aucune prestation ni aucune garantie dans le cadre de l'utilisation du(des) prix gagné(s) et délivré(s).

Libeert pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes ont été organisées, sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique, et sont intervenues pendant le déroulement du jeu-concours ou dans le cadre de la détermination du(des) gagnant(s). Dans cette hypothèse, Libeert se réserve le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

15. Lorsque le jeu-concours est disponible via un canal de diffusion comprenant un réseau social, le site d'un partenaire, ou tout canal de diffusion impliquant un partenaire ou sous-traitant de Libeert, chaque participant reconnaît et accepte que le jeu-concours ne pourra être considéré comme étant parrainé, administré, ou sponsorisé, directement ou indirectement, par le partenaire, le sous-traitant, ou le responsable du réseau social en question. En conséquence, Libeert n'a aucune maîtrise, et ne peut être tenu pour responsable, de toute conséquence directe ou indirecte découlant de toutes conditions générales, conditions d'utilisation d'un site, ou de toute charte vie privée appliquées par le partenaire, le sous-traitant, ou le responsable du réseau social.

16. Libeert traitera les données recueillies de manière confidentielle et conformément aux dispositions nationales et internationales, l'UE Règlement de 2016 sur la protection des personnes physiques dans le cadre du traitement de données à caractère personnel relatif à la libre circulation de ces données et au retrait de données à caractère personnel Directive 95/46 / CE. Les données collectées seront uniquement utilisées pour informer les gagnants, sauf si vous avez explicitement donné la permission de recevoir notre newsletter. Alors tu vas l'obtenir - vous pouvez également vous désabonner à tout moment. A tout moment, le participant pourra s'opposer au traitement de ses données personnelles moyennant justification sérieuse et légitime.

Moyennant demande écrite datée et signée envoyée à Sandra Dhondt, le participant pourra, après avoir justifié de son identité (en joignant une copie de la carte d'identité) obtenir gratuitement la communication écrite des données à caractère personnel le concernant qui ont été recueillies dans le cadre du présent jeu-concours ainsi que, le cas échéant, la rectification de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes. La copie de ses données lui sera communiquée au plus tard 45 jours après la réception de sa demande.

Si vous souhaitez plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur notre site-web.

17. Les éventuelles réclamations relatives au jeu-concours « **Gagnez votre chasse aux œufs** » peuvent être adressées par email à l'adresse : [sandra@libeert.com](mailto:sandra@libeert.com). Les éventuelles réclamations ne seront prises en compte que si elles sont formulées par écrit à cette adresse dans un délai de 8 jours après la survenance du fait donnant lieu à réclamation.

18. Le déroulement du jeu-concours « **Gagnez votre chasse aux œufs** », de même que l'interprétation et l'exécution du présent règlement sont soumis au droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Flandre occidentale - Courtrai seront compétents.

Fait à Comines, le 22 février 2019

